

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DEVE 110 Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir pour le kiosque de garde, square Courteline, 60, boulevard de Picpus (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer le permis de démolir pour le kiosque de garde dans le square Courteline, 60, boulevard de Picpus (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisation à déposer une demande de permis de démolir pour le kiosque de garde désaffecté situé dans le square Courteline, 60, boulevard de Picpus (12e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et ultérieurs si nécessaires, sous réserve de financement.